



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 28 février 2023

Le vingt huit février deux mille vingt trois à 08h44, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur PEREZ. Patrick, Vice-Président du CCAS.

Etaient Présents : Monsieur PEREZ., Madame THIRY., Madame LEGHEDDAR., Madame ROBERT., Madame SAYOU., Monsieur LE BARBU, Madame DECITRE, Madame PINETTI, Madame REAL.

Procurations : Docteur Stéphanie GUILLAUME. à Madame Afida LEGHEDDAR., Madame Béatrice BROTONS. à Madame Sophie ROBERT..

Absents :

Excusés : Monsieur VIALATTE., Madame PERAIRA..

Secrétaire de Séance :

Clôture de la Séance : 09h55

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°3571

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRECEDENTE EN DATE DU 31 JANVIER 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ DECIDE

D'ADOPTER Le dit compte-rendu

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°3572

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PRÉSIDENT DU C.C.A.S DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU C.A AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT EN DATE DU 27/08/2020 ET CE DEPUIS LE 09 DÉCEMBRE 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°3573

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE de la tenue du compte rendu d'activité 2022 du Centre Communal **ACTE** d'Action Sociale.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°3574

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRINCIPAL 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE PRENDRE La présentation du rapport d'orientation budgétaire et la tenue du **ACTE ET DE** Débat d'Orientations Budgétaires relatif au Budget Principal 2023 du **VOTER** Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Six-Fours-les-Plages.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3575

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES DOSSIERS DE DEMANDE DE DOMICILIATION - ANNEE 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE de l'instruction de 61 dossiers de demande de domiciliation pour la
ACTE période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

DE PRENDRE de la radiation de 37 dossiers de domiciliation.

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3576

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**CONVENTION DE GESTION ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DU BATIMENT
MISTRAL SIS 135 QUARTIER DE LA CAUQUIERE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'APPROUVER les termes de la convention de gestion.

D'AUTORISER le Vice-Président à signer la convention de gestion.

D'AUTORISER le Vice-Président à signer tous documents qui en seraient la suite ou la
conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°3577

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**REPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION RELATIVE AUX
CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME ANNUELLE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE PROCEDER A main levée à l'élection d'un représentant du Conseil d'Administration

DE DESIGNER Avec 11 voix, Madame PERAIRA

DE RETENIR Au titre des membres représentants les organisations syndicales, trois
membres du bureau du Syndicat Force Ouvrière.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°3578

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)
- SIGNATURE DES AVENANTS N°1 AUX MARCHES N°22023, N°22075, N°22076 ET
N°22077 AVEC LES SOCIETES GROUPE COMPTOIR ET FOUSSIER.**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ACCEPTER Les modifications proposées par le Syndicat Intercommunal Varois
d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) telles qu' indiquées dans les projets
d'avenants joints en annexe pour chacun des contrats.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Vice-Président à passer et signer l'avenant

correspondant à chacun de ces marchés.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°3579

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

LOCATION DU SITE GUILLEMARD PAR LES ASSOCIATIONS - ANNEE 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

MAINTENIR

- Location Guillemard / associations six-fournaises : 200 €.
- Location Guillemard / associations non six-fournaises : 500 €.

D'AUTORISER

un état des lieux du site Guillemard avant manifestation et après manifestation et de solliciter une caution garantie à hauteur de 500 €.

D'AUTORISER

le Président ou le Vice-Président du CCAS, à passer et signer tout acte ou tout document qui en serait la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°3580

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS ALIMENTAIRES D'EXTRÊME URGENCE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE

43 personnes ont bénéficié de bons alimentaires « d'extrême urgence » pour un montant total de 1 340 € (mille trois cent quarante) par le biais du CCAS.

ACTE

DE PRENDRE

de l'attribution de bons verts « légumes et fruits » à 39 personnes pour un montant total de 795 € (sept cent quatre-vingt-quinze euros) par le biais du CCAS.

ACTE

DE PRENDRE

de l'attribution de bons verts « légumes et fruits » à 39 personnes pour un montant total de 795 € (sept cent quatre-vingt-quinze euros) par le biais du CCAS.

ACTE

DE PRENDRE

du rejet d'une demande de bon alimentaire sur cette période.

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°3581

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE SECOURS EN ESPECES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que 6 personnes ont bénéficié d'un secours par mandat pour un montant total de 743 € (sept cent quarante-trois).

DE PRENDRE ACTE qu'aucune demande de secours financier n'a été rejetée.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°3582

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE 68 cartes d'identité de transport ont été délivrées pour un montant total de 544 € (cinq cent quarante-quatre euros).

DE PRENDRE ACTE 116 personnes âgées ont bénéficié de voyages à tarif réduit, pour un montant total de 1 600,80 € (mille six cent euros et quatre-vingt centimes), à raison de 20 voyages par trimestre et par personne.

DE PRENDRE ACTE que 4 tickets ont été attribués pour un montant de 2,76 € (deux euros et soixante-seize centimes).

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h55.



Jean-Sébastien VIALATTE
Député honoraire
Maire de Six-Fours-les-Plages
Président du CCAS
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

